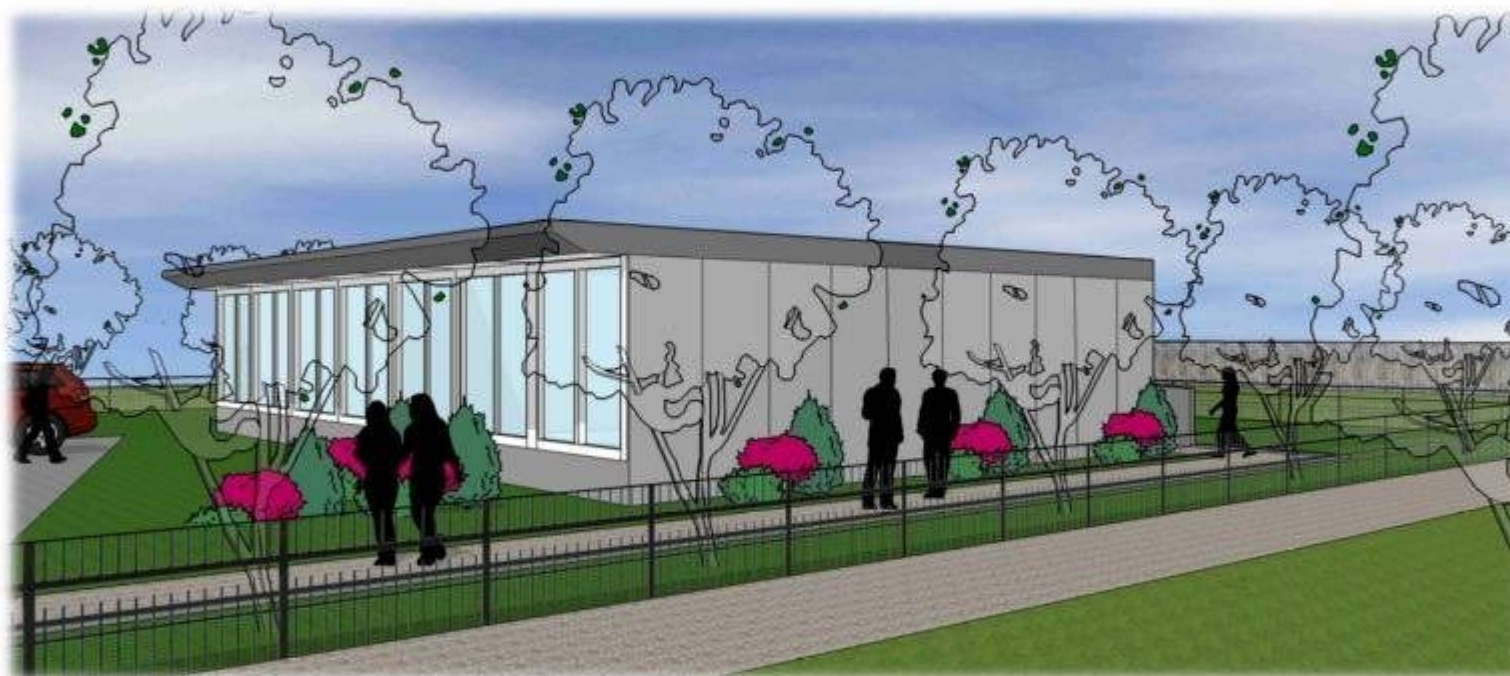


SERVICE D'ACCROCHAGE SCOLAIRE

RAPPORT D'ACTIVITES 2018-2019



Services d'accrochage scolaire

Rapport d'activités année scolaire 01/09/18 au 31/08/19

1. Carte d'identité du service

1.1 Dénomination et adresse du service.

- Siège social : Compas Format ASBL , rue Cahorday,1 à 4671 Saive

1.2 Pour chaque unité d'intervention: localisation, capacité de prise en charge.

Unité d'intervention	Localisation	Capacité	Territoire couvert
Seraing	12, rue Colard Touillet 4100 Seraing	20	Arrondissements de Huy, Liège, Verviers.
Verviers	8 Rue Robert Centner 4800 Verviers	20	Arrondissements de Bastogne, Liège, Verviers.
Waremme	20A Rue Ernest Malvoz 4300 Waremme	14	Arrondissements de Liège, Huy, Namur, Nivelles, Bruxelles.

2. Evaluation du projet spécifique du service durant l'année scolaire concernée

2.1 Le projet spécifique exposé dans la grille normalisée a-t-il été modifié? Si oui, identifiez les modifications des modalités d'application du Projet Spécifique.

Non

2.2 Quels aspects de votre projet spécifique ont fait particulièrement l'objet de débats dans votre service?

Il y a une volonté constante de réfléchir sur la manière d'envisager notre travail avec les bénéficiaires et sur la réalisation de nouveaux outils éducatifs et pédagogiques, afin d'améliorer les services que nous proposons.

Les débats du service concernent :

- L'accompagnement individuel des jeunes.
- Comment rendre la parole aux jeunes.
- Education permanente.
- L'appréciation erronée de la part des partenaires, en contrainte par rapport au décret sur l'attribution des Art.32 (faux Art. 32).
- L'infrastructure.
- La justification d'une prise en charge et la difficulté du suivi.
- Les limites de notre travail.
- Les mises en place de projets.
- Les règles de vie interne.
- Une seconde prise en charge pour un jeune.
- La gestion des locaux.
- La répartition et l'organisation des inter-sas.
- Le matériel mis à disposition.
- Les formations.
- Précarité socio-économique de certaines situations.

- Finalisation de l'outil pro.
- RGPD.
- Soutien à la parentalité.
- L'implication des jeunes dans leur parcours (absentéisme de longue durée notamment, contraintes extérieures, ...).
- Condition d'admission d'un jeune pour le CEFA, attente des 15 ans.
- Durée de prise en charge.
- Connaissance du décret par rapport aux écoles.
- Méconnaissance des écoles par rapport à notre manière de travailler.
- Disponibilité des établissements scolaire dans les classes différenciées.
- Disponibilité des établissements scolaire dans les classes complémentaires.
- Disponibilité des établissements scolaire dans les classes spécialisées.
- Profil des jeunes en constante évolution (phobie, cas de plus en plus lourd, enseignement spécialisé).
- Collaboration avec les différents partenaires.

2.3 Quels sont les éléments facilitateurs rencontrés pour mener à bien vos missions?

- L'aide parfois utile, efficace et adéquate de stagiaires.
- La communication et l'engagement de chaque site.
- La direction.
- La mise en place des réunions inter-fonction (responsables, éducateurs et enseignants) et inter-service.
- La structure de Compas Format.
- La structure des équipes.
- Les conventions avec les partenaires (entreprise, parentale, institution).
- Les différents outils élaborés par les équipes.
- Les différents partenariats et collaborateurs.
- Les formations.
- Relation et communication avec les représentants des commissions zonales.
- La collaboration des familles.
- Projet FSE.

2.4 Quelles sont les difficultés rencontrées pour mener à bien vos missions?

- La lenteur de réaction de certains partenaires (école CPMS) vis à vis des documents nécessaires au parcours du jeune (Cours, CC, etc.).
- Le parcours scolaire du jeune quelque fois est trop flou et récupérer son parcours est quelque fois difficile.
- Disparité des niveaux scolaires.
- Lourdeur du travail administratif.
- Dossier des jeunes de plus en plus complexes.
- Difficulté à communiquer avec les parents (langue maternelle, culture, ...).
- Les parents et les jeunes sont de moins en moins impliqués.
- Nombre grandissant de jeunes qui viennent de l'enseignement spécialisé et/ou relevant de la psychiatrie.
- L'attente du subside de l'Enseignement est beaucoup trop longue et cela nous bloque dans nos projets.
- Difficultés de l'accueil des jeunes du secondaire et du primaire au sein du même groupe.
- Réinscription des élèves du premier degré Art 31.
- Refus d'inscription de la part d'école vis-à-vis de certains jeunes.
- Certaines Écoles nous envoient des jeunes en article 32 mais refusent après de le réintégrer au sein de leurs établissements.
- Parcours de plus en plus chaotique de jeune arrivant chez nous (DASPA, etc.).
- Collaboration avec les familles (les parents ne sont pas toujours preneurs de notre fonctionnement, ils donnent raison à leur enfant ou ils ne s'impliquent pas).
- Difficultés d'obtenir certains documents ou matières scolaires de la part des écoles.
- Obtenir un statut clair de l'élève (est-il exclu ? toujours inscrit ? ...).
- Jeunes orientés vers le SAS trop tardivement dans leur parcours.
- Travail en effectif réduit la presque totalité de l'année scolaire.
- Grosse proportion de jeunes en absentéisme même au SAS, difficulté à les accrocher.
- Difficulté pour les jeunes filles de s'intégrer dans un groupe essentiellement masculin.
- Difficulté de travailler et de collaborer avec les institutions d'hébergement, à l'image de certaines familles (peu de communications, de suivis, de partages d'information, ...).
- Plusieurs réunions annulées au dernier moment car absence de partenaires (famille, école, services spécifiques) sans en avoir été averti.
- Peu de collaboration avec le SAJ et le SPJ : manque d'échange d'informations de leur part et peu convoqué à leur réunion.

3. Le personnel

3.1 Composition de l'équipe du 01/09/2018 au 31/08/2019

Tableau 1

Identité	Fonction	Qualification	Date d'entrée en fonction	Date de sortie (éventuellement)	Durée du travail hebdomadaire (en heures)
Alain Moriau	Directeur	Enseignant	01/12/2004	x	49
Frédéric Duprez	Responsable de site de Seraing	Educateur spécialisé	08/01/2007	x	38
Ludivine Cuvelier	Educatrice	Educatrice spécialisée	01/09/2008	x	19
Sophie Chuffart	Educatrice	Educatrice spécialisée	01/01/2010	x	38
Sophie Dewaelheyns	Enseignante	Institutrice primaire	01/09/2010	x	36
Jean-François Fassin	Educateur	Enseignant	01/01/2007	x	36
Florian Zangas	Educateur	Educateur spécialisé	04/03/2014	x	38
Frédéric Angelucci	Responsable de site de Verviers	Educateur Spécialisé	01/09/2008	23/07/2018	38
Rodrigue David	Enseignant	Instituteur primaire	07/05/2010	x	38
Samuel Palladino	Responsable de site de Waremme	Educateur spécialisé	01/01/2007	x	36
Javier Smith Bravo	Educateur	Educateur spécialisé	20/01/2014	x	38
Sophie Guillemeau	Enseignante	Institutrice primaire	01/09/2009	x	36
Thibault Halin	Educateur	Educateur spécialisé	22/08/2016	x	38
Marion Lahaye	Educateur	Educateur Spécialisé	23/07/2018	x	38

3.2 Expliquez la manière dont les qualifications du personnel engagé du 1/09/2018 au 31/08/2019 contribuent à la réalisation du projet spécifique.

L'équipe pédagogique composée d'enseignants et d'éducateurs gradués bénéficie d'une liberté pédagogique. Les recherches d'outils et de stratégies d'actions s'ancrent principalement sur les retours d'expériences des membres de l'équipe. Elle a pour mission d'apporter une aide sur les trois sphères (familiale, sociale et scolaire) aux jeunes qu'elle accueille avec comme but un retour le plus rapide possible vers une structure scolaire ou une structure de formation agréée dans le cadre de l'obligation scolaire.

L'accompagnement de chaque jeune est individualisé. Les activités lient étroitement le développement de compétences et d'habiletés, la rigueur de la pensée et la construction d'une éthique de vie dégagée de tout jugement idéologique ou philosophique.

Le travail en réseau est primordial. La politique organisationnelle voulue par Compas format fait que les agents travaillent avec les interservices mis en place dans les différentes communes partenaires. Ainsi le travail est articulé entre la collaboration des différents services (écoles, CPMS, SAJ, SPJ, AMO, CPAS ...). Les travailleurs ne font pas office « d'apprenti sorcier » pour des situations dépassant leurs compétences.

Dans ce but, notre service s'est inscrit dans le processus du « Maillage social » mis en place par la Province de Liège.

- L'équipe est composée de treize travailleurs
 - Sept employés APE (éducateurs ou enseignants) – 6ETP
 - Six employés agents provinciaux détachés (éducateurs et enseignants)

- Les agents sont répartis sur les trois sites d'activités et un siège social :
 - Saive : siège social : un directeur général
 - Seraing : un responsable de site, un enseignant et trois éducateurs
 - Verviers : un responsable de site, un enseignant et deux éducateurs
 - Waremme : un responsable de site, un enseignant et un éducateur

Les réunions d'évaluation de la journée ont lieu quotidiennement. Les vendredis après-midi chaque site réunit son personnel de manière formelle pour discuter des aspects pédagogiques, logistiques...Le Directeur général est entendu une fois par mois par le Conseil d'Administration. Les responsables de site, les éducateurs et les enseignants se réunissent tous les mois selon leur fonction. L'équipe générale se réunit tous les 3 mois pour des journées pédagogiques visant à améliorer la qualité des services. L'accompagnement de chaque jeune est individualisé.

La façon d'appréhender les réflexions, les réunions d'équipes et l'élaboration du projet pédagogique est enrichie de la formation et des expériences de chacun.

Les équipes sont équilibrées et complémentaires.

3.3 Gestion et développement des compétences durant l'année scolaire concernée

Tableau 2

	Intitulé / thème	Nombre de jours	Nombre de personnes concernées dans l'équipe	Fonction du ou des travailleurs concernés
Formations	Liaisons (Eryica)	1	3	Educateurs
	CODE AJ	1	12	Educateurs et enseignants
Colloques, conférences, séminaires	Google Forms (CVPS)	1	1	Educateur
	Colloque FLAJ	1	13	Educateurs + enseignants
	Média : esprit critique	1	1	Enseignant
	Microsoft éducation	1	1	Enseignant
	Bien-être au travail (colloque de la Province de Liège)	1	6	Agents provinciaux
Supervision				
Autres	Girls day Boys day	2	3	Enseignants

4. Les mineurs pris en charge durant l'année scolaire concernée

Complétez pour chaque mineur, dans l'ordre chronologique de prise en charge, les rubriques ci-dessous:

4.1 Statut scolaire

Compléter le tableau 3 du fichier Excel

Remarque importante: veuillez classer les mineurs dans le même ordre dans les tableaux 3, 4, 5 et 6 → dans chaque tableau, le jeune 1 doit correspondre à la même personne.

Compléter le tableau 4 du fichier Excel

4.2 Relation des jeunes avec l'aide spécialisée et les partenaires scolaires

Compléter le tableau 5 du fichier Excel

Compléter le tableau 6 du fichier Excel

4.3 Les demandes de prise en charge et les suites réservées

Nombre annuel de demandes¹ :

Nombre annuel de dossiers ouverts² :

Compléter le tableau 7 du fichier Excel

4.4 Les interruptions de prise en charge

¹ Toute sollicitation faite au SAS relative à l'admission d'un jeune.

² Le SAS ouvre un dossier dès qu'il a rencontré le jeune.

Compléter le tableau 8 du fichier Excel

4.5 Les mineurs accueillis pendant les vacances scolaires et les activités du service pendant les vacances scolaires

Compléter le tableau 9 du fichier Excel

Activités de service³ durant ces vacances scolaires (expliquez) :

4.6 Nombre de prises en charge n'ayant pas atteint les objectifs fixés⁴ et causes à l'origine de cet échec:

Nombres de prise en charge n'ayant pas atteint les objectifs fixés

9 prises en charge à Seraing

Raisons :

- Absentéisme (5)
- Non-respect du ROI et violence (1)
- Inadéquation (3)

³ Activités sans la présence des jeunes comme par exemple : formations, rédaction, réunions de service, évaluations,...

⁴ Par objectifs fixés, se référer à l'article 22 du décret intersectoriel du 21 novembre 2013 « retour du mineur, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions possibles, vers une structure scolaire ou une structure de formation agréée dans le cadre de l'obligation scolaire » et à l'article 36 relatif à l'élaboration d'un projet personnel.

5. Outils et moyens utilisés

5.1 Quels outils/moyens avez-vous mis en œuvre pour déceler et remédier aux difficultés d'apprentissage ou de socialisation des mineurs?

- Outil « Plan d'apprentissage individuel ».
- Travail sur les émotions avec le jeu « le langage des émotions » édité par la Fédération des Centres Pluralistes de Planning familial ASBL de Belgique.
- Création de la matière scolaire relative au test d'entrée.
- Remaniement du projet personnel : création d'un exposé selon les centres d'intérêt du jeune.
- Possibilité donnée aux jeunes d'effectuer un stage d'observation ou d'initiation à un métier au sein d'une entreprise.
- Temps d'échange entre jeunes sur la vie de groupe.
- Les évaluations individuelles et en groupe.
- Atelier d'expression (analyse de texte de chanson).
- Petit cahier d'exercices pour l'estime de soi.
- Farde memento (confiance en soi).
- Différents partenariats (Maison de jeune, AMO, Planning familial, Maison de repos, CVPS, Open Ado).
- Mise en place d'un dispositif d'accueil pour chaque nouveau jeune.
- Adaptation du journal de classe et de la partie communication avec la famille.
- Convention parentale.

5.2 Quelles activités socio-éducatives avez-vous organisées en lien avec le milieu familial ou de vie du jeune ?

Culturelles :

- Activités cuisine.
- Activité théâtrale.
- Activités hebdomadaires sur l'actualité.
- Activité sur la gestion des émotions.
- Atelier de percussion.

- Festival du court métrage EOP.
- Répétitions générales à l'Orchestre Philharmonique de Liège.
- Activités d'Halloween (histoires terrifiantes, origines et soupe aux potirons).
- Improvisation.
- Blind test.
- Animation théâtrale par le Théâtre de la Communauté.
- Pièce de théâtre « Place de l'Avenir ».
- Expériences scientifiques.
- Visite de l'aérodrome de SPA.
- Animation Fonds Victor + rencontre avec une éditrice.
- Pièce de théâtre « Tom ».
- Atelier RAP (analyse, écriture, graph).

Sportives :

1. Fitness.
2. Hippothérapie à Hippotige.
3. Multisports à Wégimont.
4. Randonnées pédestres.
5. Activité Pêche.
6. Activité à la patinoire de liège.
7. Randonnée Vélo.
8. Piscine.
9. Parcours Vita.
10. Projet multi sport tout au long de l'année.

Citoyennes :

- Rencontre intergénérationnelle.
- Sensibilisation au harcèlement sur les réseaux sociaux + emprunt de matériel au CVPS.
- Sensibilisation aux dangers d'internet + Emprunt de matériel au CVPS.
- Activité avec le planning familial.
- Mise en place du tableau des tâches responsabilisation des jeunes à leur milieu de vie, un élève est le référent des tâches).
- Rallye des services (AMO La Débrouille, AMO CIAJ, Open Ado, Bibliothèque, Planning familial, MDA, maison de jeune, CPAS, centre de guidance).
 - Exposition PAN'Art.
 - Ateliers culinaires.
 - Visite du centre de tri PMC.
 - Marche pour le climat (création d'affiches).
 - Visite Salon du SIEP.
 - Avat (prévention jeux vidéo et drogue).
 - Ferme des enfants.
 - Visite Uvélia.
 - Projet média (rencontre journaliste, visite Védia et Panach FM).
 - Les Ambassadeurs de la propreté.
 - Cinéma : Le monde est à Moi.
 - Cinéma : Mauvaises Herbes.
 - Cinéma : Le jeune Ahmed.
 - Jeu de création KAHOOT.
 - Activités intergénérationnelles InterSéniors (petit déjeuner, jeux de société, olympiades, ...).
 - Rencontre avec le chef d'Editions du journal La Meuse.
 - Festival du court métrage Caméra Citoyenne de Seraing.
 - Projet Abri de Jour (réalisation d'un repas pour les personnes précarisées).

- Création d'une charte citoyenne écologique.
- Visite Uvelia.
- Visite du Biocentre.
- Animation sur le gaspillage alimentaire (Intradel).
- Visite du centre pour demandeurs d'asile de Fraipont.
- Croix Rouge : film « Je n'aime plus la mer » + animation + débat.
- Fête des voisins.
- Visite l'ASBL La Lumière.
- Projet Girls day, Boys day : animation et pièce de théâtre « c'est pas mon genre ».

6. Partenariats développés

6.1 De nouvelles modalités de partenariat ont-elles été développées

- avec les établissements fréquentés par les mineurs avant ou après leur prise en charge et/ou avec les centres PMS concernés?
- - Saint Edouard Spa
 - Ecole Professionnelle Spécialisée de Froidmont – Vincent Ferrer
 - Ecole Jean XIII
 - Convention avec l'Institut d'enseignement secondaire Saint Luc
 - Article 36 avec l'Athénée royal Paul Brusson (implantation de Grâce-Hollogne)
- avec d'autres établissements scolaires que ceux fréquentés par les mineurs avant ou après leur prise en charge et/ou avec d'autres centres PMS?
- avec tout autre opérateur scolaire ou extrascolaire?

Si oui, précisez.

- Maison des jeunes d'Hodimont
- Maison de repos Verviers
- Plan de cohésion social Verviers
- AMO Le CAP (via une activité)

6.2 Avez-vous organisé de nouvelles activités en partenariat avec un organisme externe? Si oui, décrivez-en les modalités et objectifs.

- AMO Le CAP et Plan de cohésion social : organisation d'une randonnée vélo.
Objectifs : Découverte d'un sport
Lien entre les jeunes du SAS et l'AMO
Favoriser l'effort et le dépassement de soi

Découverte d'un autre milieu (hors de l'environnement du jeune)

- Maison des jeunes d'Hodimont : mise en lien de notre public avec la maison de jeunes grâce à des visites et activités en leurs locaux.
- Convention avec la Maison Heureuse de Bressoux
Objectifs : meilleure collaboration des services et échange des informations.
- Activité intergénérationnelle avec les maisons de repos Inter Séniors
Objectifs : créer le lien avec la personne du 3^e âge, ouverture d'esprit, échange sur leurs histoires de vie, respect de la personne âgée.
- Partenariat avec le Fonds Victor : animation et lecture de livres + concours.
Objectifs : découverte de la chaîne du livre, promouvoir la lecture. Découverte des métiers de l'édition et développement de l'esprit critique.
- Partenariat avec la Province de Liège sur le projet Girls Day, Boys Day
Objectifs : découverte des métiers atypiques, ouverture d'esprit, tolérance, lutter contre les préjugés du genre.
- Partenariat avec la Croix Rouge de Fraipont
Objectif : ouverture d'esprit, rencontre et partage, tolérance

7. Autres éléments que vous souhaitez communiquer par rapport au fonctionnement de votre service, à la problématique du décrochage scolaire, aux forces et faiblesses des dispositifs, ...

Notre SAS Compas Format a trois sites d'activités (Seraing - Verviers - Waremme) et bénéficie d'un seul subside comme les autres services qui n'ont qu'un site d'activités. Nous espérons que notre enveloppe de frais de fonctionnement ne sera pas diminuée comme le demandent les autres ASBL bénéficiaires. Il en va de la survie de nos sites d'activités.

Le retard du versement du 1^{er} subside de l'Enseignement fin avril 2019, met le SAS en difficultés pour les paiements des salaires, de l'ONSS, du précompte professionnel et le freine dans le développement des projets et des activités.

Compas format ASBL

Siège Social :

Rue Cahorday, 1

4671 Saive

Tél. : 04/370.21.48 - Gsm : 0495/94.84.27

Directeur: Alain Moriau

alain.moriau@compas-format.eu

Site web: www.compas-format.eu

SAS Compas-Format / Espace Tremplin (site de Seraing)

Rue Collard Trouillet, 12

4100 Seraing

Responsable de site: Frédéric Duprez

Tel : 04/330.97.10 - Fax: 04/330.97.12

Gsm : 0494/82.53.28

frederic.duprez@compas-format.eu

SAS Compas-Format / Espace Tremplin (site de Waremme)

Rue Ernest Malvoz, 20A

4300 Waremme

Responsable de site: Samuel PALLADINO

Tel. : 019/67.72.03 - Gsm : 0498/50.32.15

Fax: 019/67.60.88

samuel.palladino@compas-format.eu

SAS Compas-Format / Espace Tremplin (site de Verviers)

Rue Robert Centner, 8

4800 Verviers

Responsable de site : Florian Zangas

Tel : 087/56.06.53 - Gsm : 0493/54.72.76

Fax. : 087/22.85.52

florian.zangas@compas-format.eu